

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2014/104/PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE EXCECUTIF
DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi organique n° 054/CNT/2013 du 17 mai 2013 portant Statut des Magistrats ;

Vu la Loi organique n° 055/CNT/2013 du 17 mai 2013 portant Création, organisation et attributions du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG/ du 20 Janvier 2014, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2013/152/PRG/SGG/ fixant les règles de fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

DECRETE

ARTICLE 1er : *Monsieur Amadou SYLLA, précédemment Secrétaire Général de la Cour Suprême, est nommé Secrétaire Exécutif du Conseil Supérieur de la Magistrature ;*

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 15 MAI 2014.



Professeur ALPHA CONDE